

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-  
RIMOUSKI, TENUE LE MARDI 24 MAI 2022 À 20h00 AU CENTRE  
POLYVALENT SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

**Sont présent(e)s :**

M. Georges Deschênes	Maire
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

**Sont absents :**

M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h05

Aucune personne n'assiste à la séance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Vérification de l'avis de convocation
4. Achat d'un camion incendie à la Ville de Matane
5. Acceptation de soumission : projet de réfection du toit du Centre Polyvalent
6. Terrain de soccer rue Fabien-Jalbert
7. Période de question portant exclusivement sur les points à l'ordre du jour
8. Clôture et levée de l'assemblée

**22-05-089 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-05-090 3- VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance, et ce au moins 72 heures avant la tenue de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-05-091 4- ACHAT D'UN CAMION INCENDIE À LA VILLE DE MATANE**

**ATTENDU QUE** l'unité d'autopompe 226 du service incendie de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a atteint sa fin de vie utile cumulant près de 36 ans de service;

**ATTENDU QUE** pour réparer l'unité existante les pièces disponibles sur le marché sont discontinuées pour la plupart;

**ATTENDU QUE** la Ville de Matane désire se départir d'une unité d'autopompe;

**ATTENDU QU'**après inspection de l'unité disponible et négociation avec la Ville de Matane les deux entités municipales en sont venues à un accord verbal pour que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski se porte acquéreuse de l'unité disponible au Service incendie de Matane;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Parent

**QUE** le conseil municipal offre à la Ville de Matane un montant de 55 000\$ pour l'acquisition de l'autopompe Pierce Contender 2002 incluant le canon et la génératrice;

**QUE** monsieur Frédérick Lee directeur général soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents nécessaires à cette transaction;

**QUE** monsieur Frédérick Lee directeur général soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents auprès de la S.A.A.Q.;

**QUE** les fonds nécessaires à cette acquisition soient imputés au surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-05-092 5- ACCEPTATION DE SOUMISSION : PROJET DE RÉFECTION DU TOIT DU CENTRE POLYVALENT**

**ATTENDU QUE** suite à l'appel d'offres pour la réfection du toit du Centre Polyvalent, aucune soumission n'a été déposée de la part d'éventuel soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** le conseil municipal mandate monsieur Frédérick Lee directeur général pour retourner en demande d'appel d'offres pour la réfection du toit du Centre Polyvalent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-05-093 6- TERRAIN DE SOCCER RUE FABIEN-JALBERT**

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

**7- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES  
POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**22-05-094 8- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

DE lever l'assemblée il est 20h11.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee  
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire